

GESVES

www.gesves.be

info



11 novembre - page 4



Journée de l'arbre - page 11



Conseil communal des enfants - page 8



- 08 ENSEIGNEMENT, PETITE ENFANCE, JEUNESSE
- 12 ETAT CIVIL, FESTIVITÉS
- 17 SPORT, TOURISME, CULTURE

Bulletin communal n°102
Décembre 2016

GESVES PRESSE

Laurent BOURGEOU






Idées cadeaux
Pochettes cadeaux de 10, 15 et 20€





**Samedi 24
&
samedi 31**

Agence
paris sportifs



OUVERT 7J/7 de 7H à 20H - Tél : 083/ 668957
Chaussée de Gramptinne à côté de la boucherie

Boucherie

Bertrand Bourgeau

BLANC · BLEU · BELGE
BOUCHERIE - CHARCUTERIE - TRAITEUR



Toute notre équipe
vous souhaite
d'excellentes fêtes
de fin d'année

MENU POUR 2 PERSONNES à

55€

- 10 apéros au choix
- 2 entrées au choix
- 2 plats avec les sauces
- Accompagnements

+ 1 BOUTEILLE DE MOUSSEUX OFFERTE

DÉCOUVREZ
DINDE FARCIE
PINTADEAU FARCIE
CAILLE DÉOSSÉE
FARCIE

venez découvrir
notre nouveau magasin

*** Pensez à réserver
vos plats traiteurs**



Bertrand BOURGEOU
BOUCHERIE - CHARCUTERIE - TRAITEUR

HORAIRE
"SPÉCIALES FÊTES DE FIN D'ANNÉE"
le samedi 24 décembre de 9h à 17h
le samedi 31 décembre de 9h à 16h
Fascicule disponible en magasin
ou à la boucherie

Réservation souhaitée : 1 semaine à l'avance
Chaussée de Gramptinne 161 - 5340 Gesves
Tél. 083/677 105 - Fax 083/678 319
bourgeaugesves@skynet.be





MARC TREMBLEZ

SPRL

Chauffage • Sanitaire • Pompes à chaleur
Panneaux solaires thermiques
Ventilation

083/67 74 67 0474/60 84 83

marctremblez@gmail.com Rue Petite Gesves, 25
www.chauffage-tremblez.be 5340 Gesves



TOUT FAIRE

LIZIN

**matériaux
de construction**

Aménagement extérieur - Gros oeuvre
Assainissement - Couverture
Isolation - Cloison
Outillage - Quincaillerie

E-mail : lizin@toutfaire.com
Rue de la Fagne 32 • 5330 ASSESSE
Tél 083 65 50 94 • Fax 083 65 64 04



PAULET PNEUS

083/677.972 - 0477/89.28.85

Horaires :

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00
Samedi : de 9h00 à 13h00

**Rue de Brionsart 15
5340 GESVES**

- ⊗ PNEUMATIQUES
- ⊗ EQUILIBRAGE
- ⊗ GÉOMÉTRIE
- ⊗ FREINS
- ⊗ AMORTISSEURS
- ⊗ VIDANGE
- ⊗ SERVICES

SOMMAIRE

Gesves Info 102

Voeux 3

José PAULET

Editorial 3
Bureaux fermés 4
11 novembre 4
Test Seveso 5
Couverture internet 5
Feu artificiel 6

Daniel CARPENTER

Déneigement 7
Offre d'emploi 8

Eddy Bodart

Gesves Extra 8
Croque local – Ecole Envol ... 9
Table ronde 9
Ma cour, mon laboratoire ...10
Expo « La belle et la bête »11
Conseil Communal des Enfants .11

Paul FONTINOY

Etat-civil12
Récolte sapins12
Trilles et clapotis13-14
Marché de Noël15
Calendrier déchets15
KID'S ID16
Journée arbre16

Annick SANZOT

Bibliothèque17
Appel aux associations17

André BERNARD

CPAS de Gesves18
Taxi social – Appel aux bénévoles18
Manne gesvoise18
Blanchisserie18
Allocation chauffage20

Secrétariat général

Renseignements22

AGENDA

Balade dominicale22
Battues dans les bois22



Les Membres du Collège : José PAULET, Bourgmestre, Daniel CARPENTIER, 1er Echevin, Eddy BODART, Echevin, Paul FONTINOY, Echevin, Annick SANZOT, Echevine, André BERNARD, Président du CPAS, Daniel BRUAUX, Directeur général, Anne-Catherine de CALLATAY, Directrice générale f.f., Sophie JEROUVILLE, Directrice générale du CPAS, Madame Anne RONVEAUX, Directrice financière ainsi que François MAURO, Directeur financier f.f. et tous les membres du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale vous présentent leurs meilleurs vœux de joie, de bonheur et de santé pour 2017 !



Bourgmestre

José PAULET

GESVES
info

Edito

Finances que tu nous tances !

Nous voici aux portes des fêtes de fin d'année mais décembre c'est aussi, pour les communes et autres institutions tel que le CPAS, le mois au cours duquel les mandataires votent leur budget annuel pour la nouvelle année budgétaire, 2017 en l'occurrence.

Que nous réserve donc ce budget communal 2017.

Puisse qu'après les mauvaises nouvelles reçues tout au long de ces deux derniers exercices 2015 et 2016, l'horizon se dégage et que la gestion financière ne soit plus un stress permanent mais permette de gérer en toute sérénité.

Espérons qu'à l'avenir les différents niveaux de pouvoir arrêtent de prendre les communes pour « des vaches à lait » que ce soit en diminution du fonds des communes par exemple ou, en pénalisant les communes à faible taxation ou les subventions importantes en faveur de la zone de Police des Arches (421.521,55 euros) ou le service incendie NAGE (273.163,68 euros) ou encore vers notre CPAS (883.000 euros).

Sans votre aide, pas toujours acceptable et je le comprends bien, notre commune survivrait mais sans plus aucun investissement, sans aucune amélioration des services rendus, sans maintenance de la voirie, sans entretien de ses bâtiments, sans prise en compte des plus fragilisés et j'en passe et

J'espère de tout cœur qu'en 2017 nous puissions sortir la tête de l'eau même si nous ne sommes pas, et de loin, les plus mauvais élèves de la classe. Et tout cela est possible, malgré les problèmes qu'ils traversent, grâce à nos membres du personnel, tous secteurs confondus, que nous remercions chaleureusement pour ce qu'ils réalisent chaque jour.

Avant de conclure, je voudrais vous rappeler que des promesses ont été faites et qu'en 2017 nous ferons l'impossible pour les respecter. Le prochain « Gesves Info » paraîtra fin février, je vous y donne dès à présent rendez-vous pour y refaire le point de la situation.

Avant cela, j'ai une bonne nouvelle pour notre commune : la Poste a réalisé, ces 5,6 et 7 décembre, les travaux nécessaires pour, enfin, l'ouverture d'un bancontact.

Avec vous, je ne peux que m'en réjouir.

Dès à présent, je vous souhaite de tout cœur de bonnes fêtes de fin d'année et vous adresse mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2017.

Merci
José PAULET
Votre Bourgmestre bien à vous

Avis à la population – Fermeture des bureaux pendant les fêtes

Nous vous informons que la permanence du mercredi après-midi du Service Population est **SUSPENDUE** le 28 décembre 2016. Les services de l'Administration communale seront **FERMÉS** du lundi 26 au jeudi 29 décembre 2016 inclus. Une permanence du service "population-état civil" sera assurée du mardi 27 au jeudi 29 décembre 2016, de 10h à 12h. En cas d'urgence, n'hésitez pas à contacter Monsieur José PAULET, Bourgmestre au 0476/782.986. Restant à votre service, du lundi au vendredi de 9h à 12h30, nous vous remercions pour votre compréhension et vous souhaitons de joyeuses fêtes !

Commémoration du 11 novembre – Mozet

En préambule aux cérémonies du 11 novembre, Monsieur le Bourgmestre José PAULET, accompagné des porte-drapeaux, était à Mozet le dimanche 6 novembre pour accueillir le passage du Relais Sacré et perpétuer ainsi cette tradition initiée en 1928 par la Fédération Nationale des Combattants (FNC) et la Fédération Nationale des Anciens Prisonniers de Guerre (FNAPG).



Le vendredi 11 novembre, c'est donc l'Eglise de Mozet qui a accueilli l'assemblée, composée des mandataires communaux et des porte-drapeaux.

Avant toute chose notre Bourgmestre José PAULET a dit son émotion et sa fierté devant l'importante participation des gesvois et des habitants d'autres communes à cette commémoration du 11 novembre.

Comme il l'a rappelé à cette occasion, c'est en s'associant fidèlement chaque année à cette célébration du 11 novembre que la commune de Gesves affirme une fois encore sa volonté de maintenir cette cérémonie du souvenir et de rappeler aux plus jeunes que des hommes ont sacrifié leur vie pour sauvegarder la paix et l'union du pays.



Nous devons faire comprendre à nos jeunes qu'ils sont la génération responsable de l'avenir, leur avenir, mais aussi celui des autres.

C'est beau de voir que ces jeunes attachent encore une certaine valeur à la tradition et qu'ils ont du respect pour les gens qui se sont battus pour qu'aujourd'hui nous puissions vivre libres et en paix.

Monsieur le Bourgmestre José PAULET a tenu à citer Monsieur Jacques SEUMOIS, dernier ancien prisonnier de guerre gesvois, qui a fêté ses 97 ans en juin dernier (11.06.1919).

Il a également remercié vivement toute l'assemblée pour sa présence mais également la Fanfare Royale de Gesves, l'organiste Monsieur Jacques DERHET qui a véritablement donné un récital tant d'orgue (accompagnement musical) que de voix (chants) ainsi que les fidèles porte-drapeaux.

Entouré de quelques enfants et accompagné de Madame DE BONHOMME, Monsieur le Bourgmestre a déposé une gerbe de reconnaissance devant les plaques commémoratives de nos héros disparus.

Et pour clôturer la cérémonie, la Fanfare Royale de Gesves (Steve PHILIPPART) a interprété l'appel aux champs (Axel BODART) et la Brabançonne, notre hymne national, notre identité de patriote.

A l'issue de la Cérémonie, la nombreuse assistance a été conviée chaleureusement au vin d'honneur offert par le Collège communal et le Conseil communal.

Avis à la population – Test Seveso

La Commune de Gesves possède une sirène installée rue Léon Pirsoul (HALTINNE) pour diffuser des instructions aux citoyens en cas d'incident lié à des activités SEVESO SEUIL HAUT et NUCLEAIRES.

Cette sirène est soumise à un test sonore qui a lieu le premier jeudi du premier mois de chaque trimestre.

Le prochain test aura lieu le jeudi 5 janvier 2016, entre 11h45 et 13h15.

Au moment de l'essai, la sirène diffusera un signal d'alerte NBC (nucléaire, biologique, chimique). Il s'agit d'un son modulé strident qui est répété après une brève interruption. Un message parlé « Signal d'essai » sera diffusé ensuite par les haut-parleurs de la sirène.

Informations utiles sur le réseau d'alerte sur www.centredecrise.be



Avis aux habitants de la Commune de Gesves – Couverture Internet

Madame,
Monsieur,

Suite à une information nous communiquée par le Cabinet du Ministre De Croo, nous avons pris connaissance du démarrage d'un plan d'action « zones blanches » ayant pour but d'assurer à terme une bonne couverture haut débit sur tout le territoire belge.

Dans un premier temps, la volonté est d'arriver à ce que tout le monde puisse surfer à une vitesse de 30 Mdps au minimum.

Dans ce plan d'action, 39 communes ont été sélectionnées et Gesves, notre commune, a été choisie parmi les 19 communes prioritaires.

C'est pour cette raison que nous vous demandons de bien vouloir répondre au questionnaire en ligne disponible à l'adresse suivante : <http://goo.gl/ygxaP1> et ce pour le 8 janvier au plus tard.

Ce questionnaire doit permettre une analyse approfondie des problèmes rencontrés, de les classer et de les relayer aux opérateurs concernés. Cette analyse permettra d'établir un diagnostic précis des problèmes rencontrés et des solutions les plus adéquates.

Tout renseignement concernant le questionnaire ou le test de débit peut être obtenu par courriel à reinhard.laroy@decroo.fed.be.

Vous remerciant déjà pour votre collaboration et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos meilleurs sentiments dévoués.

Le collège communal

INFIRMIÈRES À DOMICILE
Toutes mutuelles agréées

7j/7

Mailen, Gesves, Ohey et environs

| | |
|-----------------------|---------------|
| DAGNELIE Cécile | 0477/58.80.96 |
| LAMBION Cédrine | 0497/72.76.33 |
| WELVAERT Marie-Noëlle | 0472/10.65.11 |

NOUVEAU A OHEY

Elegance
Boutique

MELVIN - MEXX

PRÊT-À-PORTER
DAMES & ACCESSOIRES

RUE DE CINEY, 56 - 085 25 07 05
LUNDI - FERMÉ - MARDI DE 14H À 18H30
MERCREDI-JEUDI-VENDREDI-SAMEDI DE 10H À 18H30

9. Pour le tir des fusées, fixez soigneusement un tube dans le sol, placez le bâton de la fusée. Ne tirez qu'une fusée à la fois. Attendez le départ de la fusée avant d'en placer une autre.
10. Stabilisez les batteries et les interrupteurs, par exemple, de blocs lourds.
11. N'allumez les mèches qu'avec un briquet allumeur que vous aura donné votre fournisseur. À défaut, un cigare ou une cigarette conviennent également. Surtout, ne fumez pas les allumettes ou les cigarettes. La réaction d'allumer la mèche au mauvais endroit est bien réel et vous ferez des victimes si vous écarterez.
12. Éloignez-vous le plus vite possible et mettez-vous à une bonne distance dès que la mèche est allumée.
13. Ne dirigez jamais un produit allumé vers une personne.
14. Tenez-vous toujours suffisamment loin des artifices et allumez les mèches avec les bras tendus.
15. N'allumez jamais un artifice qui se situe sur une fontaine, chandelle, etc., en cours de pendaison au-dessus du toit.
16. Ne retournez jamais le vase d'un artifice dès que la mèche a été allumée. En cas de non-fonctionnement, attendez au moins 30 minutes.
17. N'essayez jamais d'allumer une seconde fois une mèche qui n'a pas fonctionné.
18. À la fin du tir, éteignez les résidus incandescents au niveau du sol.
19. En cas de vent fort, annulez le tir de fusées.

Pour en savoir davantage, contactez :

SPF Economie, P.M.E.,
Classes moyennes et Energie
Direction générale de la Qualité et de la Sécurité
Service Central des Explosifs
Boulevard du Roi Albert II 16
1000 Bruxelles
Tél. (n° gratuit) : 0800 120 33
Tél. : 02 277 77 12
Fax : 02 277 54 14
E-mail : explo@economie.fgov.be
<http://economie.fgov.be>



Informez-vous auprès de votre ville, votre commune ou votre zone de police pour savoir si le tir d'artifices est autorisé et à quelles conditions.

Contacts utiles en cas d'accident

- Numéro des urgences : 100 ou 112
- Hôpital militaire Reine Astrid
Rue Bruyn 1
1120 Neder-over-Heembeek
Tél. : 02 264 41 11
- Fondation des brûlés
Frans Landrainstraat 43
1970 Wezembeek-Oppem
Tél. : 02 649 65 89



En cas de brûlure grave

- Appelez immédiatement les secours.
- Faites couler abondamment de l'eau propre et fraîche sur les zones brûlées.
- Prescrivez toute application d'onguents et autres produits de ce type sur les brûlures.



Editeur responsable : Jean-Marc DELPORTE
Président du Comité de direction
Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles

005-18

economie
SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

C'est beau,
mais dangereux !



© 2015 - Media.com

.be

Oui aux feux d'artifices mais pas dans n'importe quelles conditions

Les anniversaires, les mariages, les fêtes de village, le carnaval, la fête nationale et surtout les réveillons de Noël et de Nouvel An sont des périodes propices à l'utilisation de pétards et de feux d'artifices.

Depuis toujours, les éclats multicolores d'artifices dans la nuit noire ou encore des étincelles d'un clerc merveilleux sur un gâteau d'anniversaire ravissent petits et grands.

Mais attention, un pétard, un clerc merveilleux, une fusée, une chandelle romaine et les autres artifices destinés à la vente aux particuliers, ne sont pas des jouets mais des produits explosifs qui ne peuvent être mis entre toutes les mains ni utilisés dans n'importe quels conditions et endroits.

Ils peuvent s'avérer très dangereux si certaines précautions ne sont pas prises avant et pendant leur emploi. Une mauvaise utilisation d'un artifice peut provoquer des brûlures extrêmement graves aux mains, au visage et parfois même entraîner la mort.

Pour que la fête que vous organisez ne tourne pas au drame mais devienne un moment de joie, respectez les quelques conseils qui suivent.

N'achetez pas n'importe quoi ...

1. En tant que particulier, vous ne pouvez acheter que des artifices destinés aux particuliers. En Belgique, ces artifices portent l'appellation « artifices de joie ».

2. N'achetez que des artifices légaux et sûrs comportant obligatoirement les marquages suivants, gages de qualité et de sécurité :

- Artifices portant obligatoirement le marquage du type « Artifice de joie BE/OTU XXX/D »

Ces artifices ne peuvent être vendus aux consommateurs de moins de 16 ans à moins qu'une disposition expresse l'autorise. De tels artifices pourront être mis sur le marché belge jusqu'à l'expiration de leur agrément et au plus tard jusqu'au 4 juillet 2017.

- Artifices de divertissement de catégorie 1 ou F1 et de catégorie 2 ou F2 portant obligatoirement le marquage « CE catégorie 1 ou catégorie F1 » ou « CE catégorie 2 ou catégorie F2 ».

Les produits de la catégorie 1 ou F1 et catégorie 2 ou F2 peuvent être vendus respectivement aux consommateurs de plus de 12 et 16 ans.

- Artifices de théâtre des types génériques suivants :

- feux de bengale à allumage non électrique
- fumigènes à allumage non électrique

portant obligatoirement le marquage « CE catégorie T1 ». Ces artifices ne peuvent être vendus aux consommateurs de moins de 18 ans.

Les plus petits artifices, qui en raison de leur petite taille ne peuvent recevoir le marquage, doivent être vendus dans un emballage commun qui porte un marquage adéquat.

N'achetez jamais d'artifices sans marquage, et en cas de doute, demandez à votre marchand de vous joindre la copie du marquage qui, en outre, vous renseignera sur les instructions d'utilisation du produit acheté.

3. En tant que particulier, vous pouvez détenir des artifices de joie à concurrence de 1 kg de matière pyrotechnique, ce qui correspond plus ou moins à 4 ou 5 kg bruts d'artifices. Le vendeur ne peut donc pas vous en vendre en quantité supérieure.

4. Les vendeurs doivent contrôler l'âge des consommateurs lorsqu'ils leur remettent des artifices.

... N'achetez pas à n'importe qui ni n'importe où

N'achetez vos artifices que dans les magasins reconnus et spécialisés qui possèdent une autorisation de vente délivrée par le collège communal ou provincial. Le vendeur vous conseillera un bon produit et vous expliquera son fonctionnement. Il peut vous remettre une liste de mesures de sécurité à suivre.

La vente d'artifices par des marchands ambulants sur les foires, les marchés et les brocantes est interdite. Vous ne pouvez pas y acheter des artifices.

L'envoi d'artifices par voie postale et service de colis est également interdit.

Attention : Soyez vigilant avec vos achats sur internet. Certains produits peuvent être illégaux et dangereux.

Respectez ces règles de sécurité :

1. A la maison, stockez les artifices de joie dans un endroit sec, hors d'atteinte des enfants et dans une enceinte fermée.
2. Lisez toutes les notices d'instructions avant la mise à feu.
3. Choisissez un lieu de tir approprié : une zone bien dégagée, idéalement plate, horizontale et dure, se trouvant loin des habitations, des véhicules en stationnement et éloignée d'une végétation abondante surtout si celle-ci est sèche.
4. Veillez à ce que les spectateurs restent à bonne distance du tir.
5. Mettez les animaux en lieu sûr : les chiens et les chevaux, notamment, ont peur du bruit engendré par les feux d'artifice et sont stressés dès les premières déflagrations.
6. Ayez de l'eau à disposition et un extincteur.
7. Soyez sobre : pour la sécurité d'autrui, ne buvez avant ni pendant le tir.
8. Lors du tir, protégez efficacement vos yeux en utilisant des lunettes de protection. Ne portez pas de vêtements facilement inflammables.





Daniel CARPENTIER

1^{er} Echevin

GESVES
info

ADMINISTRATION COMMUNALE DE GESVES - Information : Fonctionnement du service de déneigement

Pour le service des travaux de votre commune, celle-ci est synonyme de mobilisation intense afin de garantir au maximum votre sécurité et vous permettre de vous déplacer mieux malgré les conditions atmosphériques difficiles.

Aussi, nous souhaiterions vous expliquer son fonctionnement.

1- Quelques caractéristiques de notre réseau routier communal

Notre commune gère 237 kms de voiries. Pour rappel, la chaussée de Gramptinne, dans toute sa longueur de Thon-Samson à Schaltin, en passant par le carrefour Thirifays, la rue Monty à Sorée et la rue de Strouvia et de Goyet vers Strud et celle d'Ohey vers Florée ne font pas partie de notre plan d'intervention. Elles sont gérées respectivement par le Service Public de Wallonie et la Province de Namur et cela, sous leur responsabilité. Les reliefs prononcés et les axes de liaison sont souvent constitués de routes fortement soumises à la formation de congères.

2- De quels moyens disposons-nous ?

Pour traiter ces 237 kilomètres de route, votre service technique a, à sa disposition, 3 véhicules équipés. Le parcours nécessite un temps d'intervention oscillant entre deux et trois heures. Tout cela dépend évidemment des conditions climatiques en cours. Ceci explique pourquoi un camion qui est passé devant chez vous ne repassera peut-être pas avant plusieurs heures et ce, même s'il neige entre-temps.

Nous disposons de 3 véhicules équipés de lames et de trémies pour l'épandage du sel.

Lors de l'utilisation de nos lames, notre but reste d'évacuer la neige présente sur la voirie en essayant de respecter au mieux vos propriétés.

Il est donc préférable de stocker la neige de part et d'autre de l'entrée de votre propriété plutôt que de la rejeter inutilement sur la route et que le chasse-neige la repousse chez vous compactée lors du passage suivant.

En plus du déneigement routier, les ouvriers communaux réalisent le déneigement des accès aux bâtiments communaux. Ces personnes travaillent dans de pénibles conditions. Elles se relaient jour et nuit, pour assurer au mieux votre sécurité.

Nous sommes obligés de définir des objectifs prioritaires. Si on voulait un réseau communal totalement dégagé une heure après des chutes de neige, il nous faudrait 10 véhicules, soit nettement plus qu'actuellement. Et une épandeuse coûte environ 30.000 €.

Nous faisons donc de notre mieux avec les moyens humains, matériels et financiers dont nous disposons.

3- Quelle est la stratégie du service de déneigement ?

Pour assurer le meilleur service possible, avec les moyens dont nous disposons, nous avons défini plusieurs priorités.

Lors de chutes de neige importantes, la voirie sera dégagée au moyen des lames.

Le Collège a décidé de saler prioritairement les lignes du TEC, les carrefours ainsi que les côtes et de compter sur le bon sens des conducteurs pour les autres tronçons.

Lors de très fortes chutes de neige, il se peut que quelques routes ne soient pas déneigées immédiatement. De plus, au besoin, les mesures de police nécessaires seront prises afin d'interdire la circulation sur certaines routes en tenant compte des circonstances locales (pas de maison desservie, formation d'importantes congères, etc.).

4- Quelles sont les difficultés rencontrées dans le cadre de nos missions ?

Les véhicules qui stationnent sur la route, même partiellement, sont des obstacles au passage de nos lames. Dans certains cas, ils nous empêchent de déneiger l'un ou l'autre tronçon de rue. Nous vous demandons par conséquent d'être attentifs à ne pas entraver le passage des véhicules de déneigement.

Nous vous recommandons par ailleurs d'équiper vos véhicules de pneus adéquats afin de limiter au maximum le risque que ceux-ci bloquent ou perturbent la circulation.

5- Le service de déneigement et vous.

Notre service reste à votre écoute mais votre aide nous est précieuse lorsque certains d'entre vous nous informent « poliment » des endroits qui sont délicats ou qui nécessitent une intervention urgente. Nous vous en sommes reconnaissants car nous ne pouvons être partout à la fois et informés de tout, de suite. Votre appel en ce sens sera toujours le bienvenu et profitable à tous.

Aussi, n'hésitez pas à nous contacter :

- Monsieur José PAULET, Bourgmestre en charge de la sécurité au 0476/78.29.86
- Monsieur Daniel CARPENTIER, 1er Echevin et Echevin des Travaux au 0472/330.840
- Monsieur Jean-Marie PAULET, Responsable du Service Technique Voirie, au 0474/502.404 (24h/24h)

Pour votre pleine information, sachez qu'en hiver 2015-2016, nos agents communaux sont sortis à 8 reprises, du 14 janvier au 15 février 2016, utilisant pour la cause ± 60 tonnes de sel. A cela, il y a lieu d'ajouter l'aide des agriculteurs (27 heures).

Dans l'espoir d'avoir pu vous apporter quelques informations pour mieux comprendre notre service, et en vous remerciant pour votre attention et votre compréhension, nous vous souhaitons un hiver agréable, doux mais aussi avec une petite touche de romantisme du style « tombe la neige » mais pas trop !

Offre d'emploi

LA COMMUNE DE GESVES RECRUTE UN OUVRIER (O/PTP) (M/F) POUR LE SERVICE TECHNIQUE ENVIRONNEMENT

PROFIL RECHERCHÉ :

- Etre en possession d'un passeport PTP valide.
- Être titulaire au maximum du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur.

FONCTION À EXERCER :

Assurer l'entretien et la propreté des espaces verts publics de la commune et l'aide au montage et démontage des manifestations communales au sein du service technique Environnement.

OFFRE PROPOSÉE :

Un contrat à 4/5ème d'une durée déterminée de 24 mois sous statut PTP au sein du service technique « Environnement » de l'Administration communale.

Les renseignements complémentaires relatifs à l'emploi peuvent être obtenus auprès de Mme RENOIRTE, Service du Personnel (083/67 02 01 – sophie.renoirte@publilink.be)

INTÉRESSÉ(E) ? Transmettez IMPÉRATIVEMENT (1) une lettre de motivation, (2) un CV et (3) une copie de votre passeport PTP au plus tard pour le 19/12/2016, par courrier adressé à l'Administration communale de Gesves – chaussée de Gramptinne, 112 à 5340 Gesves ou par courriel à nathalie.seine@publilink.be



Eddy BODART

2^{ème} Echevin

GESVES
info

Des nouvelles de Gesves extra...



MODIFICATION DU SYSTÈME PAIEMENT DE L'ACCUEIL CENTRALISÉ DU MERCREDI

Afin d'améliorer la gestion de la facturation des présences à l'accueil centralisé du mercredi après-midi, nous avons décidé de mettre en place un nouveau système qui sera opérationnel dès le mercredi 11 janvier 2017.

Pour cela, nous instaurons un système de **cartes prépayées**. Celles-ci pourront être achetées :

- soit par virement bancaire au compte **BE66 0682 4793 3643**. Doivent être repris en communication : carte AC + nom et prénom de(s) l'enfant(s).
- soit lors des permanences au bureau de Gesves extra (Chée de Gramptinne 112, à l'arrière du bâtiment de la poste, au 1er étage) les mardis et jeudis de 9h à 11h30.

La vente des cartes est anticipative et les cartes sont valables pour une famille.

Les cartes seront conservées au local de l'accueil centralisé et seront poinçonnées par période de présence entamée (12-14h, 14-16h, 16h-18h)

| |
|--|
| 1 période : 12h-14h = 1,50 € = 1 case |
| 2 périodes : 12h-16h = 3 € = 2 cases |
| 3 périodes : 12h-18h = 4,5 € = 3 cases |

Vous seront proposées des cartes de **15 €** comprenant 10 cases à 1,50 €, des cartes de **45 €** comprenant 32 cases (dont 2 gratuites) et des cartes de **90 €** comprenant 64 cases (dont 4 gratuites).

Pour rappel, une attestation fiscale est remise en début d'année pour toutes les activités auxquelles les enfants ont participé dans l'année précédente, y compris l'accueil centralisé.

Si vous avez des questions vous pouvez contacter Valérie Dubois au 0491/36.05.78 ou via l'adresse www.gesvesextra.be

PLAINE DE NOUVEL AN : du 2 au 6 janvier 2017 :

Thème : « Les rois mages ont disparu.. Les avez-vous vus ? Nous devons absolument les aider à rentrer chez eux ! »

PAF : 60 € pour le 1er enfant (55€ pour le 2e et 50€ pour le 3e)

La PAF comprend les animations, le matériel, la collation (à 16h), l'excursion, les assurances.

Pour tout renseignement : www.gesvesextra.be

Action « Croque local », vendredi 14 octobre 2016

Mangeons un fruit local et de saison comme collation !



L'école de l'Envol est attentive au futur de la planète depuis un bon moment.

Cela fait partie de son « ADN »...

Cette année, les élèves de la classe de Vincent (P5/P6) ont décidé de participer à la campagne « GoodPlanet Actions ». Celle-ci propose d'agir concrètement en faveur de l'environnement. Les enfants se mobiliseront

donc plusieurs fois cette année scolaire pour accomplir des gestes bons pour la planète. La notion de contagion est importante dans ce cadre car, plus nous serons nombreux à réaliser des éco-gestes, plus le gain pour l'environnement sera important !

La première action a eu lieu le 14 octobre dernier ! En effet, les élèves de cette classe ont proposé à leurs condisciples des classes primaires de manger un fruit local comme collation à « 10h ». Les pommes en l'occurrence provenaient du verger d'Haugimont, distant d'à peine 2 km à « vol d'oiseau » de « l'Envol ».

En amont de cette action, les élèves ont dévoilé au sein de l'ensemble des classes primaires, pourquoi il était intéressant de consommer « local et bio ».

En substance, les jeunes « porteurs du projet » ont expliqué que les aliments que nous mangeons quotidiennement provenaient des quatre coins de la planète. En moyenne nos aliments parcourent 2000 km avant d'arriver dans nos assiettes ! Selon les calculs de GoodPlanet Belgium, l'économie de CO2 est d'environ 36 grammes. Lorsqu'on mange une pomme belge à la place d'un fruit transporté en camion sur 2000 km. L'économie de CO2 issue de l'action du 14 octobre peut donc être évaluée à 9360 g.

Tous les jours, par les choix de consommation que nous posons, nous avons donc une influence plus ou moins grande sur le climat. Manger local et de saison, c'est donc agir en faveur de l'environnement... L'écocitoyenneté, c'est tellement simple, n'est-ce pas ?

Les élèves de Vincent
de l'école de l'Envol



Table ronde du pouvoir organisateur

Le Pouvoir organisateur de la Commune de Gesves a réuni, deux fois en 2016, les acteurs de terrain et les experts qui ont pu mettre en commun leurs compétences et expériences afin de répondre à la question suivante :

Quels sont les « Devoirs et droits du PO et de l'équipe éducative lors de constats de situations à problème » ?

Quelques cas concrets avaient été relevés auprès des directions de l'enseignement fondamental des établissements scolaires présents sur la commune. Les différents réseaux ont été invités à se réunir : l'école de l'Envol, l'école de la Croisette, l'école Saint-Joseph et l'école René Bouchat le 25 mars et le 14 octobre 2016.

Nous avons eu la chance de compter, lors de ces rencontres, sur la présence de partenaires précieux : PMS, PSE, Inspection scolaire, facilitateur et équipes mobiles de la FBW, représentants des forces de Police, le SAJ, le SPJ, le CECP, les responsables de l'accueil extra-scolaire, les AMO...

Il s'est avéré que répondre aux cas concrets exposés était moins facile que prévu ou imaginé.

Le travail s'est basé sur l'examen de deux circulaires : la circulaire n° 90 sur « les droits parentaux » et la circulaire n°4964 qui concerne le « guide pratique relatif à la prévention et à la gestion des violences en milieu scolaire ».

Il existe de nombreuses ressources auxquelles faire appel, que ce soit en tant que directions d'école, parents ou enseignants.

Nous connaissons les « outils de proximité », tels que le PMS, les juristes du CECP ou l'inspection scolaire. Mais ces deux rencontres ont permis aux partenaires présents d'élaborer un début de balisage dans les priorités et aussi les premières lignes d'un guide pratique.

En effet, les acteurs de terrain qui ont répondu à notre invitation nous ont permis de découvrir une panoplie de personnes-référentes, d'outils ainsi qu'une législation qui, si elle assure avant tout la sécurité et le développement de l'enfant-écolier, veille aussi à protéger et aider le PO dans ses prises de décisions.

Le travail n'est pas terminé, la recherche est passionnante ... il y a fort à parier que l'année scolaire 2016-2017 verra se réunir, encore une fois, les participants motivés de ces deux premières tables rondes.

“Ma cour, mon laboratoire” : repenser les espaces de récréation : vers l’organisation d’espaces de citoyenneté, d’épanouissement et d’empathie

En mai 2016, suite à l’appel à projets du Fond Houtman (ONE), l’Echevinat de l’enseignement a envoyé son projet, développé autour de la thématique suivante : faire de l’espace de récréation un laboratoire d’apprentissage.

Le but en est le suivant : les enfants, par des temps de loisirs variés, vont apprendre à coopérer, à respecter les différences, à s’accommoder des contraintes et règlements, à savourer le succès modestement et à relativiser leurs frustrations.

Le projet se construit en partenariat avec : le PO, Gesves Extra, l’Université de Paix, le Comité des Parents, éventuellement des entreprises locales

Le Fonds Houtman a dû choisir 3 projets sur 175 dossiers reçus. Le jury a décidé de privilégier les projets d’écoles défavorisées. On ne parle plus d’écoles en « discrimination positive », mais bien d’écoles « à encadrement différencié » (arrêté de loi du 24 mars 2011). Un classement de toutes les écoles en Fédération Wallonie Bruxelles, tous réseaux confondus, a été effectué sur une échelle de 1 à 20. L’école de l’Envol reçoit, dans ce classement, un 18 et donc, n’est clairement pas reprise dans le choix du jury, malgré la qualité du projet.

Nous souhaitons pourtant le poursuivre : il nous semble essentiel même s’il nous faudra beaucoup de temps pour arriver au bout des objectifs énoncés au départ.

Idéalement, le projet sera développé sur deux axes :

- 1) La mise en place de formations de longue durée destinées à la fois aux équipes et aux enfants et visant l’accompagnement dans l’apprentissage et la gestion des conflits : « graines de médiateurs », « réduire son stress par la pleine conscience », « communication non violente ».

Ces formations seront adaptées au contexte de l’Ecole de l’Envol afin de tenir compte des critères sociaux, géographiques et structurels.

- 2) L’aménagement et la mise en place d’animations dans la cour d’école vont également leur apprendre à développer leur esprit critique, leur créativité, leur habileté à négocier, à diriger, à contrôler et à évaluer des activités.

La Commune a déjà procédé à l’agrandissement des cours de l’école de l’Envol, à la rénovation de la cour de l’école de la Croisette. Pratiquement, une demande de budget extraordinaire a été acceptée de la part de la commune et permettra l’achat de tables et de bancs pour les cours, la peinture de jeux au sol.

Petit à petit, certainement avec l’aide des Comités de parents, l’aide du Groupe de Travail pour l’Avenir de l’Envol, nous concrétiserons ce que nous avons mis quelques mois à développer sur « papier » et qui ne demande qu’à prendre forme et voix.

Pour aider à une réflexion sur les deux textes ci-dessus, je vous propose de lire ce que Philippe Meyrieu a écrit, il y a quelques jours :

De Philippe Meyrieu, pédagogue : « Nous vivons, pour la première fois, dans une société où l’immense majorité des enfants qui viennent au monde sont des enfants désirés. Cela entraîne un renversement radical : jadis, la famille « faisait des enfants », aujourd’hui, c’est l’enfant qui fait la famille. En venant combler notre désir, l’enfant a changé de statut et est devenu notre maître : nous ne pouvons rien lui refuser, au risque de devenir de « mauvais parents »...

Ce phénomène a été enrôlé par le libéralisme marchand : la société de consommation met, en effet, à notre disposition une infinité de gadgets que nous n’avons qu’à acheter pour satisfaire les caprices de notre progéniture.

Cette conjonction entre un phénomène démographique et l’émergence du caprice mondialisé, dans une économie qui fait de la pulsion d’achat la matrice du comportement humain, ébranle les configurations traditionnelles du système scolaire.

Pour avoir enseigné récemment en CM2 après une interruption de plusieurs années, je n’ai pas tant été frappé par la baisse du niveau que par l’extraordinaire difficulté à contenir une classe qui s’apparente à une cocotte-minute.

Dans l’ensemble, les élèves ne sont pas violents ou agressifs, mais ils ne tiennent pas en place. Le professeur doit passer son temps à tenter de construire ou de rétablir un cadre structurant. Il est souvent acculé à pratiquer une « pédagogie de garçon de café », courant de l’un à l’autre pour répéter individuellement une consigne pourtant donnée collectivement, calmant les uns, remettant les autres au travail.

Il est vampirisé par une demande permanente d’interlocution individualisée. Il s’épuise à faire baisser la tension pour obtenir l’attention. Dans le monde du zapping et de la communication « en temps réel », avec une surenchère permanente des effets qui sollicite la réaction pulsionnelle immédiate, il devient de plus en plus difficile de « faire l’école ». Beaucoup de collègues buttent au quotidien sur l’impossibilité de procéder à ce que Gabriel Madinier définissait comme l’expression même de l’intelligence, « l’inversion de la dispersion ».

Dès lors que certains parents n’élèvent plus leurs enfants dans le souci du collectif, mais en vue de leur épanouissement personnel, faut-il déplorer que la culture ne soit plus une valeur partagée. »

Les textes des deux circulaires (n° 90 et n° 4964) ainsi que le texte du projet envoyé au Fonds Houtman « MA COUR, MON LABORATOIRE D’APPRENTISSAGE » sont disponibles sur simple demande à adresser à enseignement.gesves@gmail.com.

Anne BEAUJEANT
Service Enseignement

Exposition «La belle et la bête » du 21 septembre au 14 octobre 2016



Depuis plusieurs années la thématique du Développement durable est une discipline bien encrée dans les programmes scolaires et mise à l'honneur par l'école communale de l'Envol.

Dans ce cadre, l'équipe pédagogique de l'école a déjà proposé un bon nombre d'activités liées à la thématique (Biodibap, partenariat avec le Service communal de l'Environnement et le GAL Pays des Tiges et Chavées, projets « chemins au naturel » avec l'asbl Sentiers.be, ...).

Vu le grand succès de l'exposition « Au temps des grenouilles » proposée dans le courant de l'année 2015-2016, les services Enseignement et Environnement ont souhaité, une nouvelle fois, proposer une exposition sur le thème de la nature, plus précisément sur les libellules.

Au début de cette année scolaire, durant 4 semaines, 22 classes de nos quatre écoles de l'entité se sont rendues dans le Centre Récréatif de Sorée pour découvrir l'exposition « La belle et la bête » via l'ASBL RIVEO (Centre d'Interprétation de la Rivière), composée de deux modules : partie pédagogique et partie artistique–conte, accompagnées d'une projection d'un film « Les Fées des eaux » provenant de la 13ème édition du Festival du Film Nature de Namur, d'un puzzle et autres petits activités ludiques.

Ce fut une grande réussite et belle découverte d'une espèce peu connue! Vivement une prochaine proposition !

Marta LACZKA,
Service Enseignement



Le Conseil Communal des Enfants

Ca y est, ils ont prêté serment!

Le 14 novembre, 11 des 12 conseillers juniors ont été accueillis par le Conseil communal dans la grande salle de l'Administration.

Après une campagne électorale où les candidats étaient très nombreux, les élections ont permis à 3 enfants par école de se réunir une première fois le 7 novembre pour préparer leur prestation de serment et discuter des futurs projets à mettre en place.

Il s'agit de:

- Léa BELAIRE, Romain ALBERT et Théo MASURE pour l'école de la Croisette à Sorée
- Louise Delchambre, Hugo VANDERSMISSEN et Paul DELLA FAILLE pour l'école de l'Envol à Faulx-les Tombes
- Louise BASTOGNE, Matthéo PAPAI et Clément MENDO pour l'école René BOUCHAT à Gesves
- Lore MERSCH, Lola ALBICCOCO et Louis RAMBOUX pour l'école Saint-Joseph à Gesves



Revêtus de leur sweatshirt portant le logo de leur conseil, ils ont chacun exprimé leurs projets, juré fidélité à la commune.

Ils ont exprimé leur souhait d'être vraiment des porte-paroles attentifs de ceux qui les ont élus, de choisir des projets qui concernent le plus grand nombre et aussi d'être entendus par leurs aînés.

Ils se sont ensuite réunis le 29 novembre. Cette réunion a permis à chacune et chacun de cibler les actions à mettre en place et aussi à décider d'un règlement d'ordre intérieur. Encore bravo aux nouveaux "élus", motivés et intéressés!



Paul FONTINOY

3^{ème} Echevin

GESVES
info

Etat-civil

LES NAISSANCES

Calixte RIGUELLE, fils de Simon et Pascale PICRON (Gesves), née le 13/09/2016
Méline FRITSCHÉ, fille de Grégory et de Carole ALLEBOSCH (Gesves), née le 07/09/2016
Lisa VAN RYCKEGHEM, fille de Ludovic et de Claire-Marie NOËL (Gesves), née le 12/09/2016
Quentin SOUDRON, fils de Denis et de Christelle LETE (Haltinne), né le 28/09/2016
Nathan SOUDRON, fils de Denis et de Christelle

LETE (Haltinne), né le 28/09/2016
Victoria GILET, fille de Maxence et de Christelle WILVERS (Faulx-les-Tombes), née le 26/09/2016
VAN DYCK Félix, fils de Bob et de Marie WILLOCX (Sorée), né le 04/10/2016
Noah ARNHEM, fils de Yannick et de Charlene LECOMTE (Haltinne), né le 30/09/2016
Hugo GOSSET, fils de David et Florence LEJEUNE (Gesves), né le 03/10/2016
Emile GAZIAUX, fils de Jérôme et de Valérie

CONSTANT (Mozet), né le 17/10/2016
Nathan CONSTANTIN, fils de Tim et de Audrey FRAIPONT (Haltinne), né le 18/10/2016
William GOFFINET, fils de Maxime et de Virginie EUGENE (Mozet), né le 20/10/2016
Axelle RONVEAUX MORTIER, fille Perrine MORTIER et de Sébastien RONVEAUX (Haltinne), née le 03/11/2016 ;

LES MARIAGES

Jason VAN EYKEN et Aurélie KASKIW (Haltinne), le 22/10/2016
Jérôme VERMEUREN et Roxanne GAILLARD (Gesves), le 29/10/2016

LES DECES

Nelly MARTIN, 96 ans, veuve de Willy Dormal, Bruxelles), le 14/09/2016
Daniel DUQUENOY, 78 ans, veuf d'Evelyne Dresse (Gesves), le 25/09/2016
Geneviève LIBION, 94 ans, veuve d'Eugène Colpe (Sorée), le 04/10/2016
Yvette COLOT, 86 ans, veuve de Marcel DENEFFE (Jambes), le 17/10/2016

Michel GERLACHE, 60 ans, célibataire (Jambes), le 28/10/2016
Simone DELFOSSE, 94 ans, veuve de Raymond Manguit (Haltinne), le 29/10/2016
Jacques BOTTON, 73 ans, divorcé (Mozet), le 29/10/2016
Marguerite ZOLET, 95 ans, veuve d'Emile Kersten (Dinant), le 04/11/2016
Michel MASSART, 66 ans, célibataire (jambes),

le 04/11/2016
Berthe MOLITOR, 82 ans, veuve de Jacques Minne (Gesves) le 11/11/2016
Sylva FOSSION, 88 ans, Veuve de Fernand Blavier (Namur), le 12/11/2016
Charles DEBOIS, 78 ans, veuf d'Eva Klaye (Faulx-les-Tombes), le 12/11/2016

NOCES célébrées en 2016

70 ans Noces de Platine

Pierre DONT et Julia VAN LIERDE (Mozet), le 23/02/1946

65 ans Noces de Brillant

Roger DE MEULENEIR et Germaine DE WAEPE-NAERE (Gesves), le 31/03/1951

60 ans Noces de Diamant

Ferdinand MARLET et Thilda COBUT (Faulx-les-Tombes), le 21/04/1956

Pol ETIENNE et Maria WARCHOLEK (Gesves), le 11/05/1956

Charles PIROT et Josiane DENEFFE (Faulx-les-Tombes), le 30/06/1956

Roger MAQUA et Alberte DESMET (Gesves), le 10/10/1956

Serge MOUREAUX et Henriette FRANCOIS (Haltinne), le 18/10/2016

50 ans Noces d'Or

André BRUNIN et Marie-Jeanne LEMAITRE (Gesves), le 06/05/1966

André CONRARD et Rose FRASELLE (Faulx-les-Tombes), le 08/07/1966

André PREUD'HOMME et Jeannine SYMENS (Faulx-les-Tombes), le 30/07/1966

Raymond GESQUIERE et Mireille DELPORTE (Gesves), le 05/08/1966

Jean-Marie DELBRUYERE et Marthe DOHET (Gesves), le 13/08/1966

Lucien BAUDOIN et Marcelle DONY (Haltinne), le 21/09/1966

Jean SEPULCHRE et Christiane DEPPE (Faulx-les-Tombes), le 23/11/1966

Ramassage des sapins de Noël

Le ramassage des sapins de Noël **naturels, débarrassés de toute décoration (pas de motte de terre)** aura lieu les :

- Lundi 9 janvier 2017: Gesves
- Mardi 10 janvier 2017 : Faulx-Les Tombes
- Mercredi 11 janvier 2017: Haltinne
- Jeudi 12 janvier 2017: Sorée - Mozet

Merci de les déposer bien à vue sur votre trottoir.





trilles et clapotis

Bulletin du PCDN n° 22

En savoir plus sur la nature...



NOURRISAGE HIVERNAL DES OISEAUX ...

Quelques conseils avisés de NATAGORA, asbl de protection de la nature.

1. Nourrissez uniquement pendant les grands froids ou les pluies incessantes.

2. Disposez de la nourriture matin et soir, et à tous les étages: les oiseaux en hiver consomment rapidement leur réserves alimentaires. Deux périodes de la journée sont critiques : l'ultime activité à la nuit tombée qui induit la nécessité de stocker assez de nourriture pour tenir jusqu'au matin, ensuite dès le lever du jour, la nécessité de trouver de la nourriture le plus rapidement possible car les réserves se sont épuisées pendant la nuit. Certains oiseaux n'aiment pas les mangeoires, comme les pics, mais ils se laisseront tenter par une bûche percée de trous remplis de nourriture que vous aurez suspendue. Elle attirera aussi les mésanges, les sittelles, bref les meilleurs acrobates parmi nos oiseaux familiers.

3. Changez l'eau des abreuvoirs régulièrement et n'ajoutez-y aucun additif: de l'eau et toujours de l'eau pure. Cela peut paraître paradoxal, mais les oiseaux ont besoin d'eau, même en hiver. Veillez à recouvrir l'abreuvoir d'un grillage (à mailles moyennes) pour éviter que par temps de gel, ils ne se baignent et gèlent par la suite. Disposez des petites soucoupes ou des récipients peu profonds (3 à 4 cm) dont vous changerez régulièrement l'eau à heures régulières pour que les oiseaux prennent l'habitude de venir boire avant que l'eau ne gèle.

4. Nettoyez régulièrement les mangeoires.

5. Protéger les graines de l'humidité et de la pluie: les graines mouillées deviennent impropres à la consommation. Les graisses rances, les miettes de pain mouillées peuvent provoquer des troubles digestifs graves, même fatals.. Nettoyez souvent votre restaurant pour éviter tous risques de contamination et d'épidémie.

6. Ne donnez pas d'aliments salés.

7. Placez graines, boules de graisse et mangeoire hors de portée des prédateurs, gare au minou!

Pour éviter que les chats ne considèrent votre mangeoire comme un garde-manger, suspendez-la à une branche ou installez-la sur un piquet. Le pied doit être lisse et mesurer 1,75 m au moins. Un toit est le bienvenu, il permettra aux oiseaux de se mettre à l'abri de la pluie et protégera les aliments. La sécurité étant le maître mot, placez votre mangeoire dans un espace découvert mais proche d'un taillis accessible d'un coup d'aile. De plus les espèces particulièrement discrètes se montreront moins timides. Un petit truc, placez un entonnoir retourné (en métal ou en plastique) autour du pied, il empêchera l'accès aux grimpeurs.

8. Surtout, n'arrêtez jamais en plein froid un nourrissage commencé, les oiseaux devenus dépendants seraient condamnés !

9. Ne donnez pas trop à la fois, la nourriture doit disparaître en quelques heures

10. Ne proposez jamais d'aliments moisissus ou avariés.



Nos prochains rendez-vous PCDN pour les enfants de 7 à 12 ans

- **mercredi 21 décembre 2016**, de 14h à 17h.: sensibilisation à l'écosystème « eau » et fabrication de savons écologiques,
- **mercredi 25 janvier 2017**, 14h à 17h: Ludo'Nature, films, lecture et finition de la cabane en saule,
- **mercredi 22 février 2017**, de 14h à 17h: Muzik verte: appeaux, pipoirs, claves, pétoires, mirlitons, tireliponpon! Viens fabriquer ces drôles d'instruments à partir de ce que l'on trouvera dans la nature!

La suite du programme 2017 paraîtra dans le Gesves-info de fin février.

Nos lectures



« *Fleurs des champs* » chez Nathan

Petit livre (9 x 16 cm) en mettre en poche lors des randonnées, donc bien pratique ! Une photo par fleurs, sa description et son environnement (et une petite photo d'une autre fleur qui lui ressemble), et le tout classé par couleur de la fleur ... c'est tout ce qu'on demandait ! Donc, au printemps, empruntez-le (c'est gratuit!) avant vos balades ! GJ

« *Plantes et insectes, des relations durables* » chez Glénat

Images superbes de l'agence Biosphoto, texte intéressant et clair, scientifique mais accessible à tous de Vincent Albouy, cet ouvrage explique les relations entre plantes et insectes du monde entier. C'est une invitation à réfléchir au rôle de l'homme dans l'évolution de la planète. À lire et à contempler au coin du feu. JPA



« *10 choses à faire pour protéger la planète* » chez Gallimard



Chouette livre à lire aux tout-petits, pour les conscientiser (eux, et toute la famille) à la protection de la planète, une fois (on est en Belgique tout de même) les deux fautes corrigées, car ils ne connaissent pas encore la signification de "pléonasme", car en effet, un tri est TOUJOURS sélectif ...sinon c'est une poubelle !

N'allez surtout pas voir à la 4^e page de couverture, car ce livre a été imprimé en Malaisie, alors, faites comme moi, déconseillez l'achat de ce livre, et faites ainsi le 11^e geste pour protéger notre planète ! Par contre, allez à votre bibliothèque préférée, car ce livre est en prêt (non, vous ne me ferez pas dire "gratuit") ! Comme quoi, même dans une bibliothèque qui se veut « verte », on peut commettre des erreurs de commande. GJ

Nos activités sont gratuites et ouvertes à tous... Rejoignez nous !

Pour suivre nos activités tout au long de l'année:  Facebook du PCDN de Gesves

Coordnatrice locale du PCDN « sensibilisation » : Florence Peytier:

Contact: 083 670 346 ou animationpcdngesves@gmail.com



Dans une ambiance musicale et chaleureuse, petits et grands pourront découvrir nos artisans locaux!

Marché de Noël à SOREE

Place de l'Eglise

(Rue du Centre)

Samedi 17 et Dimanche 18 décembre 2016

Samedi de 18 à 22 heures

- 18h00 Inauguration par les autorités communales
- 18h30 Animation musicale assurée par la Fanfare Royale de GESVES

Dimanche de 11 à 21 heures

- 14h00-15h00 Animation musicale assurée par l'Union Royale Culturelle de FAULX-LES TOMBES
- 15h00 Spectacle déambulatoire de la Grande Droguerie Poétique

ENTREE GRATUITE

Parades en attelage organisées par "Chez Lulu & Co" le dimanche après-midi



Une organisation de la Commune de Gesves
www.gesves.be

Renseignements :

Pierre ANDRE - Agent communal - 083 670 342 ou 0496 503 866

Nathalie SEINE - Agent communal - 083 670 202

Calendrier 2017

GESVES



INFORMATION

Calendrier 2017 - Déchets ménagers

Sera distribué dans les boîtes aux lettres durant

la semaine du 19 au 23 décembre 2016

Merci d'être attentif

Tableau 2017 des collectes – Gesves

⇨ FAULX-LES TOMBES – GESVES – HALTINNE – MOZET – SOREE

| | Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | |
|---------------------------------------|---|------------|------------|---------------|--------------|------------|----------|
| Déchets ménagers & Déchets organiques | 3-10-17-24-31 | 7-14-21-28 | 7-14-21-28 | 4-11-18-25 | 2-9-16-23-30 | 6-13-20-27 | Mardi |
| Papiers-cartons | 13 | 10 | 10 | 7 | 5 | 2-30 | Vendredi |
| PMC | 2-16-30 | 13-27 | 13-27 | 10-24 | 8-22 | 8-19 | Lundi |
| Encombrants | La collecte se fait sur demande auprès de la Ressourcerie namuroise au 281/260.400 – Infos : www.laressourcerie.be | | | | | | |
| | Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre | |
| Déchets ménagers & Déchets organiques | 4-11-18-25 | 1-8-22-29 | 5-12-19-26 | 3-10-17-24-31 | 7-14-21-28 | 5-12-19-26 | Mardi |
| Papiers-cartons | - | 4 | 1-29 | 27 | 24 | 22 | Vendredi |
| PMC | 3-17-31 | 14-28 | 11-25 | 9-23 | 6-20 | 4-18 | Lundi |
| Encombrants | La collecte se fait sur demande auprès de la Ressourcerie namuroise au 281/260.400 – Infos : www.laressourcerie.be | | | | | | |

Les dates reprises en rouge signalent un jour de passage inhabituel

Un voyage à l'étranger en vue ?

Un voyage à l'étranger en vue ?

Si votre pays de destination n'exige pas la détention d'un passeport (infos sur le site www.diplomatie.belgium.be), **un document d'identité reste cependant obligatoire, pour les adultes comme pour tous les enfants.**

En effet, tout enfant de moins de 12 ans doit être en possession d'une KIDS-ID pour partir à l'étranger, même dans un pays voisin. La liste des pays acceptant les cartes d'identité et les Kids-ID est disponible sur le site www.ibz.rrn.fgov.be «documents d'identité, accès à l'étranger».

L'enfant doit se présenter, accompagné de son représentant légal, à la commune de son lieu de résidence, muni d'une photo récente sur fond blanc.

- Attention ! Un délai d'environ 2 semaines est nécessaire avant l'obtention de toute carte.
- Afin d'éviter toute mauvaise surprise, il convient de vérifier la date de validité des documents d'identité en votre possession : certaines destinations exigent une date de validité d'au moins 6 mois à la date du retour.

Commune de Gesves - Service population - Chaussée de Gramptinne, 112 à 5340 GESVES

Heures d'ouverture : Du lundi au vendredi de 9H à 12H30. Permanence le mercredi de 14H à 19H30 (sauf en juillet et août)

Tél : 083/670.212

SERVICE AU CITOYEN : cabine-photos (6 photos pour 5 €)

Attention : les permanences du mercredi après-midi du Service Population sont SUSPENDUES le 28 décembre 2016 et 4 janvier 2017. Les services de l'Administration communale seront FERMÉS du lundi 26 au jeudi 29 décembre 2016 inclus.

Une permanence du service population sera assurée du mardi 27 au jeudi 29 décembre 2016, de 10h à 12h.



Gesves : Journée de l'arbre 2016

« A la Sainte-Catherine, tout bois prend racine... ». Un dicton à l'origine de la « Journée de l'arbre » lancée par la Région wallonne.

Chaque année, que nous recevions des plants de la Région wallonne ou non (comme cette année), la commune de Gesves, via son Service Technique Environnement, organise la distribution de plants aux habitants de l'entité.

Cette année, l'arbre à l'honneur était l'érable. Le samedi 26 novembre, sur le site communal de la Pichelotte, nous avons eu le plaisir d'accueillir un bon nombre d'entre vous pour vous confier un plant d'arbre.

PRUDENCE : Samares et chevaux = danger

D'apparence inoffensive lorsqu'on les aperçoit tournoyer en automne, les samares (fruit sec entourant la graine) de certains érables (les « Sycamore » et d'autres essences non indigènes) seraient à l'origine d'une maladie appelée Myopathie Atypique Equine. Apparue chez nous en 2000, cette maladie touche les chevaux en prairie en automne et au printemps et serait liée à l'ingestion des samares de certains érables. De nombreuses recherches scientifiques sont actuellement en cours à ce sujet !

Lors de notre journée de l'arbre, les 3 types d'érable indigènes étaient distribués :

- **L'érable sycamore** pouvant atteindre 20 à 30 m est l'érable le plus répandu chez nous. Conscients du danger évoqué ci-dessus et Gesves étant la « capitale Belge du cheval », nous précisons que seuls quelques plants de cette variété ont été distribués aux Gesvois, tout en leur précisant bien que ces arbres ne pouvaient être plantés à proximité de pâtures.
- **L'érable champêtre** est le seul type d'érable indigène qui convient pour la création de haie. Il est aussi surnommé bois de poule, parce que ses branches liégeuses en font des perchoirs de premier choix.
- **L'érable plane** est un grand arbre et présente une feuille semblable au platane. Il est aussi surnommé « la main découpée », en référence à la forme de sa grande feuille.

Bien d'autres essences champêtres et indigènes ont, elles aussi, été distribuées gratuitement dans le but de maintenir et de consolider le maillage écologique de notre commune.

Espérant la reprise totale de toutes vos plantations dès le printemps prochain, nous vous donnons déjà rendez-vous en automne 2017 pour la prochaine journée de l'arbre !





Annick SANZOT

4^{ème} Echevine

GESVES
info

Programme d'animation à la bibliothèque communale!

Toutes nos animations sont gratuites!



Animations

- La bibliothèque sera présente au marché de Noël ces **17 et 18 décembre**, nous tiendrons stand de livres d'occasion. Un coin lecture sera aménagé et le dimanche dès 15 heures, nous vous proposerons le spectacle *La grande droguerie poétique*.

- Mercredi **11 janvier** : la bibliothèque vous propose de participer à son goûter de nouvel an. Petits et grands cuisiniers, nous vous invitons à partager vos pâtisseries que nous dégusterons ensemble. Nous créerons une « *Liste de mes envies* » où nous vous proposons de partager vos souhaits pour la bibliothèque, pour la nouvelle année.

Pour rappel, la bibliothèque sera fermée du samedi 24/12 au samedi 31/12 inclus.



En 2016, la bibliothèque, c' était :

De nombreuses animations pour petits et grands (avec de nombreux partenariats communaux et associatifs!), l'aménagement d'une BDthèque et le réaménagement de la section jeunesse, des soirées contes pour adultes, des conférences sur divers thèmes, un stage d'été pour les enfants et notre participation à des activités proposées par la commune (marché de Noël, Festival *Ballades & vous*, etc...).

Nous vous souhaitons un joyeux Noël et une merveilleuse année 2017 !

Qu'elle soit remplie de découvertes culturelles et de petits bonheurs.



Avis aux associations locales Appel à projets de la Maison du Tourisme Condroz-Famenne

Madame, Monsieur,
Chers partenaires du secteur associatif,

Après le vélo en 2016, l'année 2017 se déclinera sous une nouvelle thématique alléchante, la « Wallonie gourmande ». Une occasion unique de valoriser nos producteurs et restaurateurs mais également notre destination « Vallées des Saveurs » dans son intégralité.



Comme chaque année, la Maison du Tourisme Condroz-Famenne a la volonté de développer et de soutenir la politique événementielle sur son territoire. Pour ce faire, elle a décidé de lancer un appel à projets afin de proposer aux associations de les aider à mettre en place un événement « gourmand ». Une enveloppe de 15.000€ ainsi que le soutien logistique d'un membre du personnel seront ainsi consacrés à la mise en œuvre de vos projets.

La Commune de Gesves vous invite, dès lors, à répondre à cet appel à projets pour le 16 janvier 2017 au plus tard. Les modalités pratiques et le formulaire d'inscription sont disponibles :

- via le lien suivant : <http://www.valleesdesaveurs.be/fr/15-11-2016-2017-la-wallonie-gourmande-appel-a-projets.html?IDC=1257&IDD=9988>
- auprès de Madame Cindy HODEIGE, contact@valleesdesaveurs.be, 086/401.922

En espérant que ce courrier retiendra toute votre attention, nous prions de croire, Madame, Monsieur, chers partenaires du secteur associatif, en l'assurance de nos sentiments dévoués.



André BERNARD

CPAS de Gesves Permanence Juridique assurée par la maison de la justice de Namur



Les permanences ont lieu un jeudi par mois à 15h30 au C.P.A.S. rue de la Pichelotte, 9 A, à 5340 Gesves (tél : 083/670 348)

Prochaines dates : 12 janvier et 9 février 2016

- Ouvert à tous pour obtenir des renseignements
- Désignation d'un avocat pour les personnes ayant peu de moyens financiers

Service taxi social - Appel aux bénévoles gesvois

Si vous êtes disposé(e) à donner quelques heures de votre temps libre au profit d'autres personnes qui rencontrent des difficultés de mobilité (les conduire à un rendez-vous, les emmener faire une course, les accompagner pour qu'elles puissent effectuer une démarche administrative, etc...), nous vous invitons à prendre contact avec le C.P.A.S.

Conditions :

- disposer d'un véhicule personnel
- être en ordre de permis de conduire
- avoir une santé suffisamment bonne pour effectuer ce genre de tâches.



Renseignements :

Monsieur Frédéric SIMON, employé administratif, tous les lundis, entre 9h00 et 12h30 et entre 13h30 et 17h00, au 083/ 670 327.

Manne gesvoise



Rue Ry del Vau, 5 – 5340 Gesves - 083/216.453

Nouveaux horaires d'ouverture : le lundi de 9h30 à 17 h

le mardi et le mercredi de 8 h à 16 h - le jeudi de 10 h à 18 h - Vendredi : fermé

Besoin d'une Aide Ménagère à domicile ? Contactez-nous au 082/74.38.31

Blanchisserie du Samson

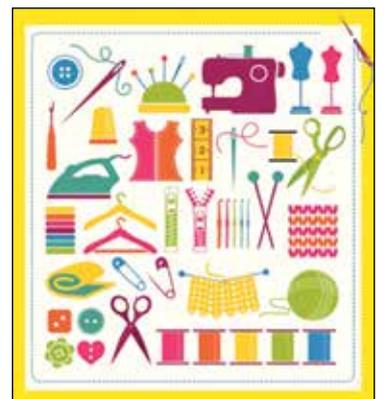
Besoin d'un petit coup de main dans le nettoyage de votre linge?
Oreillers, couettes, couvertures... D'un service de repassage ou de couture ?

Le service **BLANCHISSERIE DU SAMSON** vous accueille tous les jours :

- Du Lundi 8h00-16h45
- Mardi 8h00-16h30
- Mercredi 8h00-17h00
- Jeudi 8h00-16h30
- Au Vendredi 8h00-12h00

*Rue Ry Del Vau, 5, 5430 GESVES -083/678.247

**La Blanchisserie est un service de réinsertion du CPAS de Gesves.





**Olivier
TITEUX**
HAMOIS
gsm : 0477 / 345 813
Tél/fax 083 / 212 372

**SPECIALISTE
ARDOISES
NATURELLES**

Isolation
Aménagement grenier
Tubage cheminée
Ramonage





Ets DUMONT

BRICOLAGE

Rue Les Fonds 25 - 5340 Gesves

083 67 71 35

- Travaux de maçonnerie
- Transformation de bâtiment
- Annexe
- Terrassement
- Egouttage
- Aménagement extérieur



Entreprise de construction & de rénovation



Vanden Herreweghe Christophe - Route de Jousse, 17 - 5340 Faux-les-Tombes
Gsm : 0475 / 86 01 53



**BERG TOYS
LE HAUT DE GAMME
DU GO KART**

BABY FOOT
Avec cette nouvelle gamme de football de table, vous plongerez dans l'ambiance endiablée des stades de foot.





www.botton.be

Chaussée de Marche, 5 - 5330 ASSESSE
T. 083 65 50 99 - F. 083 65 63 74
info@botton.be



Pompes Funèbres LUC PIERSON

ORGANISATION COMPLÈTE DE FUNÉRAILLES

— INHUMATIONS - INCINÉRATIONS —
FUNÉRARIUM 3 SALONS

Place Roi Baudouin, 101 - 5350 OHEY
Rue Frère Orban, 3 - 5300 ANDENNE
Tél. 085/61 14 24
Gsm 0477/84 48 50 • 0476/62 44 66
funerailles.pierson@skynet.be

LOKI PROTECT

EXTINCTION &
DETECTION INCENDIE

Rue sur l'Hesse, 20
5336 Courrière
Du lundi au vendredi de 8h à 17h
Samedi de 7h30 à 14h
T.083/21.80.97

BON DE REDUCTION

- 15%^{HTVA}

sur toute notre gamme Bosch machines et/ou accessoires

Sous réserve des stocks

Sur présentation de ce bon

offre valable jusque fin 2016

Web shop  www.lokiprotect.be



Allocations de chauffage 2016 (LIVRAISONS ENTRE LE 01/01 ET LE 31/12/2016)

1. QUI Y A DROIT ?

- **1^{ère} catégorie** : **Tout bénéficiaire de l'intervention majorée de l'assurance maladie invalidité (BIM)** : VIPO (veuf ou veuve, invalide, pensionné ou orphelin), enfant handicapé avec A.F. majorée, chômeur de longue durée (+ d'un an) de + de 50 ans, bénéficiaire de la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA ou RGPA), d'une allocation de remplacement de revenus pour personne handicapée, du Revenu d'Intégration Sociale (RIS), ou d'une aide équivalente au RIS.

NB : Si au moins une personne du ménage n'est pas BIM, il faut une enquête sur les revenus du ménage qui ne peuvent dépasser le plafond indiqué dans la deuxième catégorie.

- **2^{ème} catégorie** : **Les ménages à revenus limités** : le montant des revenus annuels bruts imposables du ménage doit être inférieur à 17 649.88 euros, majoré de 3 267.47 euros par personne à charge (personne ayant des revenus annuels nets inférieurs à 3 120 euros sans compter les allocations familiales, ni les pensions alimentaires pour enfants). Le revenu cadastral non indexé (*3) des biens immobiliers autres que l'habitation du ménage est pris en compte.
- **3^{ème} catégorie** : **Les personnes surendettées qui bénéficient d'une médiation de dettes ou d'un règlement collectif de dettes** et qui sont dans l'incapacité de payer leur facture de chauffage.



2. TYPE DE CHAUFFAGE et CONDITIONS.

- gaz propane en vrac
- gasoil de chauffage en vrac ou à la pompe
- pétrole lampant à la pompe

Le seuil d'intervention a été supprimé, ce qui signifie que l'allocation est octroyée quel que soit le prix du combustible. Par ménage, pour le **gasoil de chauffage ou le gaz propane en vrac** une allocation de minimum **210 € pour 1500 litres** maximum est accordée (**en une ou plusieurs livraisons**).

Pour le gasoil de chauffage et le pétrole lampant achetés à la pompe en petites quantités, il s'agit d'une allocation forfaitaire de 210 euros (un seul ticket à présenter), non cumulable.

Il faut impérativement introduire la demande d'allocation auprès du CPAS dans les 60 jours de la date de livraison !

3. DOCUMENTS A FOURNIR.

- **Copie de la facture ou du bon de livraison** mentionnant la date de livraison et l'adresse complète du demandeur (si immeuble à appartements, attestation du propriétaire, du gestionnaire, ou de l'administrateur du bâtiment du nombre de logements concernés par la facture)
- **Copie de la carte d'identité** du demandeur
- **Numéro du compte bancaire** pour le paiement
- **Quand demandé dans la catégorie 1 ou 2 : des preuves récentes de revenus de tous les membres du ménage** (dernier avertissement extrait de rôle, ainsi que fiche de paie ou de pension la plus récente, ou certificat le plus récent d'allocation sociale reçue, ou tout autre moyen de preuve récent du revenu familial)
- **Pour la catégorie 2**, si un des membres du ménage possède un ou plusieurs biens immobiliers, preuve du montant du revenu cadastral non indexé
- **Pour la catégorie 3**, copie de la décision d'admissibilité ou de l'attestation du médiateur

Les Permanences au C.P.A.S de Gesves sont assurées le lundi matin de 09 h à 12 h (rue de la Pichelotte 9a). Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Monsieur Frédéric SIMON au 083/670.327.

Des informations complémentaires peuvent également être obtenues au n° de téléphone gratuit du Fonds Chauffage : 0800/90.929 ou sur leur site web www.fondschauffage.be

STATION MARKET des Grands Prés sprl

DAMSIN Freddy (papa)

**Pellets • Charbon • Bois • Gaz
Gazoil de chauffage • Tosaine**

**• Vente de poêles à pellets
Installation et entretien**



0476 30 55 10
0492 79 64 77

Rue des Roseurs 18 à 5300 Seilles



Mode de paiements :

éco-chèques - bancontact - cash

Livraison à domicile possible 7 jours / 7

Possibilité d'achats groupés

Qualité, disponibilité, serviabilité sont
notre devise.

Prix concurrentiel

Horaire :

Lundi - mardi sur rendez-vous

Me - je - ve - sa : 14h00 à 18h00

Dimanche : 9h30 à 13h00

Notre dépositaire : La Fermette de Faulx - 73 rue de Gramptine - 5340 Faulx-Les-Tombes
sera ravie de vous honorer en besoin en tous types de gaz domestiques.

Pension canine
du Fond des Camps



Beaucerons du Fond des Camps



WWW.AU-FOND-DES-CAMPS.COM/EXPO

+32 81 57 08 77
5340 GESVES - BELGIUM

Pension toutes races
et élevage de Beaucerons

Evelyne de Lovinfosse

Drève des Arches, 19 - 5340 HAUT-BOIS (Gesves)

evelyne.de.lovinfosse@skynet.be

Visites sur rendez-vous

www.au-fond-des-camps.com

Frédéric HOLLEVOET

www.frederichollevoet.be

- Création - Aménagement
- Entretien de jardins
- Abattage - Elagage - Désouchage
- Création et entretien de plans d'eau
- Pose de clôture
- Montage de jeux en plein air
- Terrasse en bois - Pavage

GSM : 0476 710 629



Rue Brionsart 139 - 5350 OHEY



Ingrid SACRE

- Massothérapeute
- Réflexologie plantaire
- Reiki
- Bilan en fleurs de Bach

Portes ouvertes les 10 et 17/12 de 9h à 18h
pour vos cadeaux et de nombreuses promotions
avant agrandissement en janvier.

Rue Brionsart 139 - 5350 OHEY

www.massotheapeute-sacre.be

0475/348.293

Regifo Edition

Ce bulletin est réalisé par
la sprl REGIFO Edition
rue St Roch 59 - Fosses-la-Ville
T. 071/74 01 37 • F. 071/71 15 76

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution
de ce bimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient
pas été contactés.

Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro, contactez-nous !

info@regifo.be
www.regifo.be

Votre conseillère en communication,
Mme Françoise Léonard
se fera un plaisir de vous rencontrer.
0487 / 75 67 09



Secrétariat général

Vous souhaitez recevoir une copie de PV d'un Conseil communal, le livret reprenant l'ensemble des renseignements administratifs ou encore le rapport administratif et/ou financier reprenant l'ensemble du travail fourni par tous les services communaux ?

Rien de plus simple : nous vous invitons à prendre contact avec le service « Secrétariat général » :

Madame Nathalie SEINE – 083/670.202 – nathalie.seine@publilink.be

Madame Anne-Catherine de CALLATAY – 083/670.338 –

secretariat.gesves@publilink.be



Agenda

Balades dominicales en décembre 2016

Chaque dernier dimanche du mois, le Syndicat d'Initiative de Gesves propose une balade pédestre. Grâce au concours des bénévoles du SI Gesves, elles sont gratuites et guidées. Elles se veulent un moment familial, convivial, sans performance sportive.

Dimanche 18 décembre 2016 : départ à 14 heures devant l'Eglise de Faulx-Les Tombes. La marche sera suivie du traditionnel cougnoux de Noël

Renseignements : Madame Eliane ISTAT : 081/570.203



Dates des battues qui auront lieu dans les bois de Gesves en 2016

- 11/12/2016 Mozet - Commognes - Gueussaux - Paradis des lièvres
- 14/12/2016 Grand bois de Gesves - Bois des FUNDP - Bois voisin de l'Abbaye de Grand Pré
- 14/12/2016 Arville - Bois du Mont Sainte Marie, Roquimont et La Haut
- 17/12/2016 Goyet et Strud (Strouvia, Spemont, Bois Miller,...)
- 18/12/2016 FLT - Strud (bois des Facultés) - Maizeroule
- 27/12/2016 Gesves - Bois Saint Jean et Bois voisin du monument RAF - Wagnée
- 28/12/2016 Grand bois de Gesves - Bois des FUNDP - Bois voisin de l'Abbaye de Grand Pré



Nous vous rappelons que toute circulation est interdite le jour de ces battues. Les panneaux d'interdiction de passage devront être apposés par les chasseurs dans les 48 heures précédant l'entrée en vigueur de la mesure. Les panneaux devront être enlevés au plus tard dans les 24 heures suivant la fin de l'application de la mesure.

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à prendre contact avec **Monsieur Quentin HOUSSIER**, Agent des Forêts à Gesves, GSM : **0477 781 545**

Plus d'infos sur "La Circulation en Forêt" : <http://enforet.wallonie.be>



Mr. Bricolage

On peut compter sur lui.

Mr. Bricolage OHEY

2000m² pour vous servir...

Horaires :

- Lundi de 12h30 à 18h30
- Mardi au samedi de 9h00 à 18h30
- Dimanche de 9h00 à 12h30

Rue de Huy, 168b
tél. 085/23.28.51

BERTIN M

SABLAGE -REJOINTOYAGE

Peinture de corniche
Pose de seuil
Réparation de maçonnerie
Cheminée...

DEVIS GRATUIT

0478/60.16.97

WWW.BERTINM.BE

GARAGE Graux

PEUGEOT

- Vente et réparation de vélos électriques Peugeot et Diamond
- Vente de voitures neuves et d'occasions du Lion

Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 18h - Samedi de 8h à 12h

OHEY Rue du Moulin, 28 - 085 61 22 96
graux.ohey@peugeot.be

BOULANGERIE PATISSERIE

TEA-ROOM

SPECIALITES:
BAISERS DE GESVES
PAIN DE CAMPAGNE

Tél :
083/677 206

145, chaussée de Gramptinne
en face de la Poste de Gesves

FUNÉRAILLES Thierry CALS

www.pf-thierrycals.be
info@pf-thierrycals.be
085 / 61 14 39

FUNÉRARIIUM DE GESVES

Rue Baty Pire II A - 5340 Gesves

FUNÉRARIIUM & BUREAU

Chaussée de Ciney 350 - 5300 COUTISSE/ANDENNE

Regifo

Edition SPRL

- www.regifo.be -

Vous avez du punch, vous êtes motivé, positif et dynamique ...

Rejoignez-nous

Nous recherchons des délégué(e)s indépendant(e)s pour la vente d'espaces publicitaires pour supports communaux

info@regifo.be
Rue Saint-Roch, 59 - 5070 Fosses-la-Ville
Contact : 071 / 74 01 37 de 08h30 à 17h30

IMMO KREMAN

S.P.R.L.

GESTION ET TRANSACTIONS IMMOBILIERES

C'est plus de 380 VENTES, 560 LOCATIONS.
Estimation réaliste, gratuite et sans engagement
de votre maison, appartement ou terrain.

www.kreman.be

Grégory TOUSSAINT

Expert immobilier agréé IPI 504 433

Depuis bientôt 10 ANS, un gesvois
est à votre service avec efficacité,
transparence et en toute confiance.



SYNDIC GT IMMO

C'est plus de 70 COPROPRIETES, soit
près de 2000 logements gérés en tant
que SYNDIC D'IMMEUBLES.

081/46 06 24 - 0495/66 68 60

Chaussée de Liège 34 à 5100 - Jambes

www.syndicgtimmo.be

DecoStyles

Léonet Johan

Peinture intérieure et extérieure.
Peinture décorative
Mortex
Revêtement sol et mur, parquets...



leonetjohan@live.be

GSM: 0479/82 50 49 - 5340 FAULX-LES-TOMBES

Naisse Vincent - Mouthuy Sandrine

Infirmiers

Soins infirmiers à domicile

- toilettes
- pansements
- injections
- soins palliatifs, ...

Agréés toutes mutuelles

A votre service, à votre écoute 7j/7

Drève des Arches, 3
5340 Faulx-les-Tombes



081 30 36 16
0476 78 94 53

Jacques LEONET-PAIRON

PEINTRE • TAPISSIER
DÉCORATION INTÉRIEURE & EXTÉRIEURE

www.melvildecoration.be

La Fagne 34 - 5330 ASSESSE
0497/57 39 38
TÉL./Fax 083/65 52 15

CHAUFFAGE - SANITAIRE - ELECTRICITE
INSTALLATION - ENTRETIEN - DEPANNAGE

Entreprise

Julien MICHAMX

GSM 0472 73 59 83
Chaussée de Gramplinne 154 - 5340 GESVES

SPRL

En toutes saisons,
nous vous proposons :

LE MAZOUT

THERMO SPAN
Bûches compressées

LE CHARBON

COMFO
pellets

Les Pellets
TOTAL
Premium

Commandez maintenant ! Nous sommes à votre disposition :

Ets **BOTTON H.** sprl
chaussée de Marche, 5
5330 Assesse

Tél. 083/65 50 99
info@botton.be
www.mazout-botton.be

Bonbonnes
de
gaz ménager
TOTAL GAZ